

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

**DE\_2023\_028**

**Interventions scolaires 2023-2024**

Le cinq octobre deux mille vingt-trois, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Jean-Michel DAUMAS représenté par Serge VÉDRINES, Daniel GIOVANNACCI représenté par Pierre HERRGOTT

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 27 septembre 2023

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition B1.3 issue du sous-objectif « Sensibiliser tous les publics aux enjeux liés à l'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que des programmes d'interventions sur l'eau et les milieux aquatiques soient développés en partenariat avec l'Éducation nationale à destination des enfants du territoire ;

Vu le contrat de rivière 2019-2024 du Tarn-amont et son document contractuel signé le 27 septembre 2019 par l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Occitanie, les Départements de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, le SMBV Tarn-amont et six maîtres d'ouvrage d'actions phares, et notamment l'action C-3 relative à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication sur l'eau, comprenant la réalisation d'interventions scolaires qui peuvent aborder le cycle de l'eau, les milieux aquatiques (module A), la production de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées (module B), les crues et risques d'inondations (module C), etc ;

Vu la délibération du comité syndical du SMBV Tarn-amont, DE\_2023\_018 du 11 mai 2023 relative à la validation du PAPI complet du Tarn-amont dont l'action 1.2 « Poursuite des démarches de sensibilisation en milieu scolaire sur la problématique des inondations et le fonctionnement des milieux aquatiques », la demande de labellisation en date du 31 mai 2023, et le passage en commission inondation de bassin en date du 3 octobre 2023;

Vu la convention signée entre l'éducation nationale et le Syndicat relative à ce programme d'intervention en date du 7 juillet 2021 ;

Le Président réaffirme la volonté du Syndicat à s'investir de façon pérenne dans la sensibilisation des

scolaires du territoire. Ainsi, il est proposé de poursuivre les propositions faites auprès des écoles.

Ainsi, il est proposé un prévisionnel de 110 demi-journées d'interventions sur le territoire, après inscription des écoles et collèges. Une communication est réalisée auprès de chaque établissement par le Syndicat.

Pour l'année scolaire 2022-2023, un accent avait été mis sur le module B « être un bon usager de l'eau chez soi à l'école ». Ce module ayant bien fonctionné, il est proposé pour l'année scolaire 2023-2024 de réitérer ce module.

Le coût prévisionnel de l'action est de 32 500 € HT soit 39 000 € TTC et le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Désignation	Montant en € HT		Montant en € TTC	
	Module A et B	Module C	Module A et B	Module C
1. Interventions scolaires en Aveyron	11 500 €	4 500 €	13 800 €	5 400 €
2. Interventions scolaires dans le Gard	1 500 €	750 €	1 800 €	900 €
3. Interventions scolaires en Lozère	7 000 €	2 250 €	8 400 €	2 700 €
4. Matériel pédagogique	5 000 €		6 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>9 000 €</b>

Plan de financement prévisionnel :

Financiers	Assiette éligible prévisionnelle	Taux	Montant de l'aide
Agence de l'eau Adour-Garonne	25 000 € HT	50% du HT	12 500 €
Conseil régional Occitanie	30 000 € TTC	20 % du TTC	6 000 €
Conseil départemental de l'Aveyron	19 800 € TTC	25 % du TTC	4 950 €
État	9 000 € TTC	80 % du TTC	7 200 €
Autofinancement	39 000 € TTC	21,41 % du TTC	8 350 €

NB : Certains prestataires pouvant réalisés les interventions scolaires ne sont pas assujettis à la TVA, dans ce cas le coût est considéré comme le coût TTC.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Valide** le lancement de l'action « 12<sup>ème</sup> programme d'interventions en milieu scolaire sur le Tarn-amont » concernant l'année scolaire 2023-2024,

**Autorise** le Président à solliciter les subventions pour cette action, selon les taux maximums prévus dans les règlements d'aides des financeurs et dans la limite des 80% maximum d'aides publiques, et à fixer le plan de financement définitif,

**Précise** que l'autofinancement de l'action sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical,

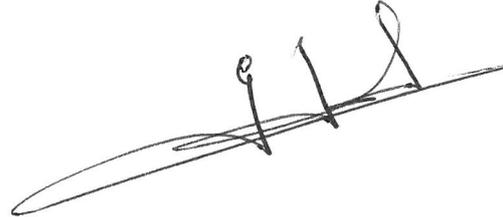
**Autorise** le Président à lancer toutes démarches et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**



**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 05/10/2023  
et publié ou notifié  
le 09/10/2023

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.